

# Atlas de la Biodiversité Communale de Flourens

© C. Gand

Projet soutenu financièrement par :



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



OFB  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



FRANCE  
RELANCE

Rédaction et coordination générale : Lise Lecroq (NEO)

Rédaction/partie : Clémentine Gand (I.), Anne-Lise Camus (élue à Flourens, II.), Thomas Delhotal (flore, NEO), Matthieu Bergès (amphibiens, papillons et oiseaux NEO),

Relecture : Anne-Lise Camus

**La plupart des photos de ce rapport sont de Nature En Occitanie, elles ne sont pas libres de droit**

## Présentation de Nature En Occitanie

Créée en 1969, Nature En Occitanie (NEO) est une association régionale de protection de la nature, reconnue d'intérêt général. Elle mène de nombreuses actions pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore ([www.natureo.org](http://www.natureo.org)) depuis plus de 50 ans sur la région Occitanie.



Elle s'appuie sur un fort réseau de bénévoles et une équipe salariée, qui agissent en synergie et en partenariat avec d'autres associations, collectivités et organismes publics, professionnels et particuliers, pour mieux connaître et protéger la nature. Cet objectif se fait grâce aux inventaires du patrimoine naturel, à la gestion de sites naturels et à la sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire aux enjeux biodiversité.

L'association compte plus de 1 000 adhérents répartis sur tout le territoire régional, parmi lesquels certains s'engagent dans la vie de 2 Comités Locaux (dans les Hautes-Pyrénées et dans le Gers). Elle s'appuie sur un Conseil Collégial de 15 membres et sur une équipe pluridisciplinaire de 35 salarié(e)s.

Nature En Occitanie est membre d'Oc'Nat (Union des Associations Naturalistes d'Occitanie) et administre la base de données naturalistes régionale Geonatur'Occitanie<sup>1</sup> qui alimente l'atlas Biodiv'Occitanie<sup>2</sup>. Notre association est également un acteur référent du Système d'Information sur la Nature et les Paysage (SINP)<sup>3</sup>. Ces données proviennent de programmes portés par Nature En Occitanie et ses partenaires mais aussi par des observations réalisées par ses membres et par ceux des associations naturalistes partenaires. Elle centralise donc des observations sur toutes les espèces (faune et flore) inventoriées sur la région Occitanie (dont de nombreuses données sur les espèces patrimoniales et protégées).

Nature En Occitanie est un acteur important au niveau régional comme local dans l'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies et les documents de planification territoriale.

---

<sup>1</sup> <https://geonature.biodiv-occitanie.fr/>

<sup>2</sup> <https://biodiv-occitanie.fr/>

<sup>3</sup> <https://inpn.mnhn.fr/informations/sinp/presentation>

**Grâce à son programme d'accompagnement des acteurs à la prise en compte de la biodiversité, financé par la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des fonds européens FEDER, l'association accompagne gratuitement les collectivités souhaitant s'engager dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale. Les lauréates bénéficient de l'expertise de Nature En Occitanie pour la mise en œuvre de leur projet.**

# Table des matières

I.	L’outil « ABC » et le partenariat à Flourens .....	11
A.	Qu’est-ce que la « biodiversité » ? .....	11
B.	Les politiques publiques de préservation de la biodiversité .....	11
1.	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages .....	12
2.	Stratégie nationale de la biodiversité .....	12
C.	Pourquoi réaliser un « Atlas de la Biodiversité Communale » ? .....	13
D.	Quels sont les moyens financiers ?.....	13
II.	Présentation de la commune de Flourens.....	17
A.	Le territoire de Flourens .....	17
1.	La géologie.....	19
2.	La topographie et le climat .....	19
3.	Le réseau hydrographique .....	19
4.	L’occupation des sols .....	20
5.	Le bâti .....	20
6.	La population et la vie économique de la commune .....	21
B.	Les zonages et documents de planification .....	22
1.	Les zonages.....	22
2.	Les documents d’urbanisme .....	23
III.	Connaître la biodiversité à Flourens .....	26
A.	Etat des lieux et connaissances de la biodiversité de la commune.....	26
1.	Connaissances historiques sur la commune .....	26
2.	Choix des taxons à inventorier .....	27
3.	Analyses bibliographiques et des données existantes.....	28
B.	Acquisition de la connaissance des habitats, de la faune et de la flore .....	30
1.	Méthodologie et résultats des inventaires de Nature En Occitanie .....	30
2.	Analyse des enjeux.....	67
IV.	Sensibiliser et communiquer autour du patrimoine naturel de Flourens.....	71
A.	Actions de sensibilisation.....	71
B.	Actions de communication .....	75
1.	Affiches de communication.....	75
2.	Articles de presse .....	75

3.	Diffusion sur les réseaux sociaux .....	76
V.	Accompagner les décideurs à la préservation de ce bien commun .....	78
1.	Cartographie des habitats naturels et semi-naturels et des espèces floristiques....	78
2.	Hiérarchisation des enjeux de biodiversité.....	84
3.	Préconisations de gestion .....	88
4.	Perspectives et plan d'actions.....	95
VI.	Conclusion.....	132
VII.	Annexes.....	134
VIII.	Bibliographie et webographie.....	153

# Table des illustrations

## Tableaux

Tableau 1. Date des passages des salariés de NEO pour réaliser les protocoles en 2022 .....	45
Tableau 2. Proportion des espèces par habitats (analyse de la sténocécie). .....	57
Tableau 3. Description des Codes atlas pour la nidification des oiseaux. ....	58
Tableau 4. Liste des oiseaux contactés lors des points d'écoute, classés du plus fréquent au moins fréquent. ....	60
Tableau 5. Résumé des actions de sensibilisation, formations et animations réalisées pendant l'ABC .....	72

## Figures

Figure 1. Carte de situation de Flourens en Haute-Garonne (Occitanie) .....	18
Figure 2. Le lac de Flourens (©C. Gand) .....	20
Figure 3. Carte de localisation de Flourens dans le territoire du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.....	23
Figure 4. PADD du PLUi-H de Toulouse Métropole et localisation de Flourens sur ce territoire. ....	24
Figure 5. Connaissances faunistiques historiques à Flourens (INPN, export de juillet 2023) .	26
Figure 6. Comparaison du nombre de données d'observations dans GeoNat'Occitanie et de la diversité spécifique avant l'ABC et après l'ABC (au 20/07/2023). Cette comparaison ne prend pas en compte les autres bases de saisie. ....	29
Figure 7. Calendrier de la période de prospection selon les espèces. En vert foncé : période propice à l'observation des espèces. En vert clair : période où il est possible d'observer quelques espèces.....	30
Figure 8. Schéma explicatif de l'articulation entre le métacadre d'acquisition national, le cadre d'acquisition de l'ABC de Flourens et les inventaires réalisés.....	31
Figure 9. Champs cultivé proche de Bois Rond (©T. Delhotal) .....	34
Figure 10. Grande Jachère entre l'Ormeau et Bontemps (©T. Delhotal) .....	34
Figure 11. Prairie mésophile à l'ouest vers le lieu-dit Noncesse (©T. Delhotal).....	35
Figure 12. Prairie mésohygrophile en fond de vallon dans une clairière au sud-ouest du Bois Rond (©T. Delhotal).....	35
Figure 13. Pelouse sèche à Brome érigé à l'angle du chemin de Rebeillou (©T. Delhotal) ....	36
Figure 14. Ourlet thermophile à Brachypode rupestre au lieu-dit des Tourettes (©T. Delhotal) .....	36
Figure 15. Fourré colonisant une pelouse sèche au lieu-dit Les Tourettes (©T. Delhotal).....	37
Figure 16. Prébois au lieu-dit Magaran (©T. Delhotal) .....	37
Figure 17. Chênaie au lieu-dit de La Vierge Noire (©T. Delhotal).....	38
Figure 18. Plantation de conifères au lieu-dit Magaran (©T. Delhotal).....	38
Figure 19. Sous-bois à Fragon petit-houx aux abords du ruisseau du Grand Port de Mer (©T. Delhotal).....	38
Figure 20. Frênaie de reconquête au lieu-dit du Chêne Vert (©T. Delhotal).....	38
Figure 21. Petite mare artificielle colonisée par des characées (©T. Delhotal).....	39

Figure 22. Cressonnière à Ache nodiflore sur berge exondée du lac (©T. Delhotal).....	39
Figure 23. Cordon de prairie humide à joncs sur les berges du lac de Flourens (©T. Delhotal) .....	40
Figure 24. Mégaphorbiaie à Grande prêle dans un fossé proche du Chêne Vert (©T. Delhotal) .....	40
Figure 25. Roselière à massettes et rubanier dans la mare du Chêne vert (©T. Delhotal) ....	41
Figure 26. Prairie humide et roselière basse en bordure de la mare du Chêne vert (©T. Delhotal).....	41
Figure 27. Berges encaissées du ruisseau de Noncesse (©T. Delhotal) .....	41
Figure 28. Portion non encaissée du ruisseau du Grand Port de Mer (©T. Delhotal) .....	41
Figure 29. Céphalaire de Transylvanie à Nailloux (©T. Delhotal).....	42
Figure 30. Orchis lacté à Plaisance-du-Touch (©T. Delhotal).....	43
Figure 31. Carte de positionnement des prospections POP Amphibiens Communauté sur la commune de Flourens .....	47
Figure 32. Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> (© S. Ginestet) .....	48
Figure 33. Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> .....	48
Figure 35. Mare des jardins partagés (à gauche) et pontes de Grenouille agile (à droite) observées dans la mare (©M. Bergès). .....	49
Figure 34. Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i> (©S. Ginestet) .....	49
Figure 36. Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> (©M. Bergès) .....	50
Figure 37. Ourlet thermophile au sud de la commune (à gauche) et prairie de fauche (à droite) à Flourens (©M. Bergès).....	51
Figure 38. Ourlet thermophile en bord de lac à Flourens (©M. Bergès). .....	51
Figure 39. Carte des sites des inventaires papillons réalisés dans le cadre de l'ABC de Flourens .....	53
Figure 40. Zone la plus riche en Origan en limite sud de la commune (©M. Bergès). .....	54
Figure 41. Azuré du Serpolet (à gauche) et Zygène du Panicaut (à droite), deux espèces à enjeu observées sur la commune de Flourens (©M. Bergès). .....	55
Figure 42. Azuré des Anthyllides <i>Cyaniris semiargus</i> (©M. Bergès) .....	55
Figure 43. Carte de positionnement des points d'écoute réalisés dans le cadre de l'ABC de Flourens.....	59
Figure 44. Pic épeiche (©C. Rolland) .....	61
Figure 45 Bergeronnette printanière au milieu d'un champ de blé sur la commune de Flourens (©M. Bergès). .....	62
Figure 46. Cisticole des joncs (©C. Rolland) .....	63
Figure 47. Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i> (©J.C Boyer).....	63
Figure 48. Agrion de Mercure (à gauche) et Libellule quadrimaculée (à droite) observés sur la commune de Flourens (©M. Bergès). .....	64
Figure 49. Carte des données d'observations réalisées pendant l'ABC et inscrites sur le site Flourens.biodiv.....	66
Figure 50. Chantier participatif, plantation d'une haie (©A-L Camus).....	74
Figure 51. Conférence sur les abeilles de Martin Girufa (©A-L Camus).....	74
Figure 54. Ciné-causerie sur les serpents, animée par NEO (©A-L Camus) .....	74



Figure 52. Fête de la nature 2022 : première fête de la nature de la commune ! (©A-L Camus)	74
Figure 55. Lectures contées lors de la fête de la nature 2023 (©A-L Camus)	74
Figure 53 Animations auprès des scolaires (©A-L Camus)	74
Figure 56. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels de Flourens	82
Figure 57. Cartographie des enjeux de biodiversité (habitats, faune et flore) réalisée dans le cadre de l'ABC de Flourens	85
Figure 58. Photo aérienne de la commune de Flourens en 1954 et 2022 (IGN)	89
Figure 59. Céphale <i>Coenonympha arcania</i> (©M. Bergès)	89
Figure 60. Ourlet thermophile au sud de la commune à rouvrir partiellement manuellement (©M. Bergès)	91
Figure 61. Mare avec les berges abruptes, située au milieu de la prairie humide du Bois du Chêne vert (©M. Bergès)	91
Figure 62 : Fauche centrifuge (Source : LPO France)	103
Figure 63. Passage à hérisson esthétique (source LPO)	110
Figure 64. Calendrier de la période de prospection selon les espèces. En vert foncé : période propice à l'observation des espèces. En vert clair : période où il est possible d'observer quelques espèces.	121

Partie 1

# L'outil Atlas de la Biodiversité Communale



© M. Berges



NATURE  
EN OCCITANIE

## I. L'outil « ABC » et le partenariat à Flourens

---

### A. Qu'est-ce que la « biodiversité » ?

La biodiversité est un terme apparu dans les années 1980 par la contraction du terme « diversité biologique ». Elle désigne la diversité des êtres vivants, leur diversité génétique, la diversité des écosystèmes dans lesquels ils vivent et l'intégralité des interactions entre ces trois niveaux interdépendants.

Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992 a permis de signer la Convention sur la diversité biologique qui reconnaît pour la première fois la nécessité de conserver la biodiversité.

### B. Les politiques publiques de préservation de la biodiversité

La notion de Trame verte et bleue (TVB) désigne à la fois une réalité écologique, naturaliste et un ensemble de mesures destinées à mieux prendre en compte cette réalité dynamique du vivant dans les politiques d'aménagement du territoire.

En effet, les Trames vertes et bleues sont les divers milieux naturels ou semi-naturels permettant aux espèces, animales et végétales, d'assurer leurs déplacements et leur cycle de vie au sein des territoires. La nécessité de leur mise en place a été mise en évidence à la suite du constat d'une grande fragmentation des habitats naturels, en France comme en Europe. La construction de nos routes, voies ferrées, zones résidentielles, etc., a progressivement rompu les corridors de déplacements des populations d'espèces, les isolant les unes des autres. Les conséquences sont immédiates : les individus ne peuvent plus se rencontrer pour se reproduire afin de perpétuer leur espèce ou engendrent des descendants consanguins en étant contraints de se reproduire avec des semblables de la même famille ; les migrateurs ne peuvent plus atteindre leur destination à cause des nombreux obstacles sur leur trajet, etc. La perte de biodiversité est alors à l'œuvre.

Face à ce constat, le législateur a décidé d'amorcer une reconquête de la biodiversité en restreignant la perte des continuités écologiques :

- La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure la création des Trames vertes et bleues dans le droit français.
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2 ou d'« Engagement National pour l'Environnement », impose, quant à elle, l'intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire tels que les SCoT, PLUi, PLU et cartes communales.

L'aménagement du territoire commence ainsi à devoir s'adapter aux besoins des autres espèces qui nous entourent et qui sont indispensables aux sociétés humaines.

## 1. Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité a été promulguée le 9 août 2016. Elle fait suite à la loi relative à la protection de la Nature de 1976 et à la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993. Elle vise à consolider la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

- Elle renforce des jurisprudences comme le principe de pollueur-payeur tout en rassurant les acteurs du monde économique.
- Elle ajoute le “principe de non-régression” afin que la réglementation future ne puisse faire l’objet que d’un accroissement de la protection de l’environnement.
- Elle introduit le principe de “solidarité écologique” qui établit le lien fort entre préservation de la biodiversité et préservation des activités humaines, ce qui renforce la préservation et la restauration des Trames vertes et bleues ainsi que les notions de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques.
- Elle souhaite également être un outil de réponse face aux enjeux de perte de la biodiversité. Ainsi, elle instaure la récupération et la valorisation des données naturalistes issues des études d’impacts (récolte par l’INPN<sup>4</sup> et les SINP<sup>5</sup>).
- Elle fait entrer la protection de la biodiversité dans les choix publics et privés. De ce fait, elle inscrit la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) dans le code de l’environnement, instaure la séquence “éviter-réduire-compenser”, les Obligations Réelles Environnementales sont ouvertes aux particuliers, l’obligation pour les collectivités d’intégrer la biodiversité urbaine dans les Plans Air-Climat-Energie territoriaux (PCAET) et l’intégration de dispositions environnementales dans les projets d’urbanisation commerciale (végétalisation des toits, installation d’énergie renouvelables, lutte contre l’artificialisation des sols, etc.).

“La biodiversité est l’affaire de tous” : cette loi instaure des instances qui associent la société et les experts aux débats sur la biodiversité au niveau national et régional tels que le Comité national de la Biodiversité, le comité national de la protection de la nature et les comités régionaux de la biodiversité.

## 2. Stratégie nationale de la biodiversité

La Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 (SNB) est la déclinaison des engagements pris par la France au niveau international pour la période allant de 2022 à 2030 au titre de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d’inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

---

<sup>4</sup> Inventaire National du Patrimoine Naturel

<sup>5</sup> Système d’Information de l’Inventaire du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/informations/sinp/pre-sentation>

Elle résulte de 2 phases de construction : une première phase de consultation en 2021 sur le territoire français (collectivités, associations, experts scientifiques, enquête publique, instances consultatives, services et opérateurs de l'État) et d'une seconde phase durant la COP15.

Ses 3 principaux objectifs sont :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l'opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

Elle édicte également une stratégie nationale pour les aires protégées 2030 qui se veut l'objectif affiché par le Président de la République, d'atteindre les 30 % d'aires terrestres et maritimes protégées à l'horizon 2030.

### **C. Pourquoi réaliser un « Atlas de la Biodiversité Communale » ?**

Le Ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'énergie et du développement durable, a mis en place en 2010 le programme Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), visant à créer un dialogue entre élus, scientifiques, gestionnaires et habitants au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques publiques. La démarche des ABC est reprise depuis 2017 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en partenariat étroit avec de nombreux acteurs de la biodiversité.

**L'objectif principal de l'atlas est de fournir un outil d'aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel.**

Pour cela, est réalisé un état des lieux le plus complet possible et synthétique des connaissances sur la flore, la faune et les milieux naturels de la commune. À partir de l'analyse des observations faites, des enjeux de préservation et de gestion sont identifiés et des mesures adaptées sont proposées. Ces résultats sont présentés à l'ensemble des acteurs (élus, équipes techniques municipales, habitants...) afin de favoriser leur compréhension et leur appropriation des enjeux « biodiversité » du territoire. En effet, l'implication de tous les acteurs est nécessaire pour améliorer la gestion des espaces publics et privés de la commune.

Enfin, l'ABC est l'occasion de **sensibiliser et d'informer le grand public, les scolaires et les élus à la richesse du patrimoine naturel de leur commune pour une meilleure appropriation du territoire et une intégration de ces enjeux dans le document d'urbanisme de la commune** (le Plan local d'urbanisme – PLU).

### **D. Quels sont les moyens financiers ?**

Le coût moyen d'un ABC est estimé entre 15 000 et 35 000 euros par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce coût varie selon plusieurs critères comme la surface de la commune, ou encore le degré d'exhaustivité demandé pour les inventaires.

Différentes sources de financements existent. Il est possible de rechercher plusieurs financeurs pour atteindre le budget nécessaire à la réalisation d'un ABC. La première démarche consiste à répondre à « l'appel à projet ABC » de l'OFB afin de s'engager à réaliser un ABC et de respecter la démarche du guide national. Des financements de mécène privés peuvent également être sollicités.



La commune de Flourens a sollicité 40 660 € auprès de l'Office Français de la Biodiversité et du Plan France Relance, pour un projet d'un total de 62 053 €. Cela représente une subvention de 65.52 % du projet et un autofinancement de la commune à hauteur de 12500€ soit 20.14% du projet. Les 11.9% restant sont l'apport du bénévolat valorisé de Nature En Occitanie qui accompagne ce projet et 2.47% de valorisation du temps du personnel de la commune.

La Région Occitanie, L'Europe, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne, ont également participé au financement de cet ABC en apportant leur soutien financier au « Programme d'accompagnement des acteurs à la prise en compte de la biodiversité SRCE 2019/2021<sup>6</sup> » pour l'accompagnement gratuit de la commune au montage de sa candidature à l'Appel à Projet de l'OFB en 2021.

### ● L'Appel à Projet « ABC » de l'OFB

L'Office français de la Biodiversité soutient financièrement les projets d'Atlas de la Biodiversité Communale menés par les communes et les intercommunalités en France métropolitaine comme en Outre-Mer depuis 2017. Pour cela, il lance tous les ans un Appel à projet dédié à soutenir les collectivités dans cette démarche. La démarche de sélection des lauréats passe par une première étape régionale puis une seconde étape au niveau national.

En 2021, l'OFB a reçu l'appui financier du Plan France Relance passant d'une enveloppe initiale de 5 millions d'euros à 8,05 millions d'euros. Cela a permis de soutenir 98 projets sur les 250 projets déposés par des communes et des communautés de communes (46 projets retenus en 2020). Ces projets ont pris leur envol en juillet 2021 pour une durée de 2 ans, pour les 767 communes concernées. La durée est plus régulièrement de 3 ans mais les fonds du Plan de France Relance devant être consommés et reportés avant la fin 2023, ces ABC ont dû être plus condensés sur 24 mois.

La mairie de Flourens a rédigé sa fiche projet, appuyée par l'association Nature En Occitanie. Il y est décrit :

---

<sup>6</sup> Ce programme est un programme de l'association Nature En Occitanie qui permet d'appuyer l'émergence des outils Atlas de la Biodiversité Communale et Territoire Engagé pour la Nature à l'échelle de la région Occitanie. L'association accompagne gratuitement le montage des dossiers de candidatures pour les collectivités souhaitant s'engager dans un ABC ou un TEN.

- les actions déjà menées par la commune,
- les actions qu'elle souhaiterait mener au cours de son ABC,
- les partenaires dont elle souhaiterait s'entourer,
- les montants financiers nécessaires à la réalisation du projet,
- les différentes étapes pour y parvenir.

# Partie 2

## La commune

© M. Bergès



NATURE  
EN OCCITANIE



## II. Présentation de la commune de Flourens

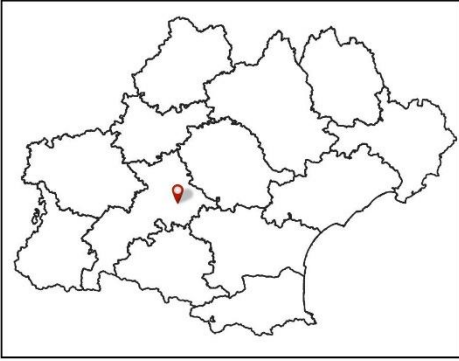
---

### A. Le territoire de Flourens

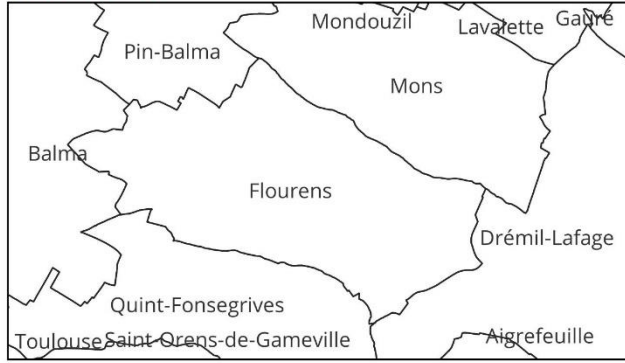
Flourens est une commune française de 2000 habitants, située en Haute-Garonne (région Occitanie, voir figure 1).

Elle est localisée à 12 km à l'est de Toulouse, à l'extrémité ouest du Lauragais. Depuis janvier 2011, c'est une des 37 communes de Toulouse Métropole.

Situation régionale



Contexte local :



Carte de situation :



Réalisation : M. Béguin (NEO) ; 31/01/2023  
Sources : Open topo map

Figure 1. Carte de situation de Flourens en Haute-Garonne (Occitanie)

## 1. La géologie

Flourens se situe à la limite des collines ouvertes du Lauragais, vaste ensemble collinaire qui s'étire depuis la vallée du Girou au nord jusqu'à la vallée de l'Hers au sud.

Elle rencontre au nord-ouest l'agglomération toulousaine et se termine au sud-est sur la plaine de Revel.

Le socle géologique de la région est principalement d'époque tertiaire.

Toute la région est sculptée sur un substratum de marnes et molasses d'âge tertiaire, le plus souvent caché sous des formations alluviales, solifluées ou résiduelles, vraisemblablement exclusivement quaternaire. Les marnes et molasses des versants sont recouverts au Quaternaire par une formation argilo-limoneuse.

Les sols bruns argilo-calcaires caractéristiques de ce territoire prennent le nom de terreforts, sols lourds mais fertiles. En effet, le potentiel agronomique des collines lauragaises est très bon voire excellent.

## 2. La topographie et le climat

La résistance à l'érosion des roches est fondamentale dans la construction du relief du Lauragais : les roches facilement érodables des argiles vont former les dépressions qui deviendront des plaines alluviales tandis que les roches plus dures des calcaires et grès construiront les collines.

Les Collines Ouvertes du Lauragais sont des buttes allongées, leurs ondulations sont douces.

Le Lauragais est soumis à des influences océaniques et méditerranéennes qui se matérialisent notamment par des pluies printanières abondantes et irrégulières. Ainsi, le climat est un climat océanique altéré. Il s'agit d'une zone de transition entre le climat océanique et les climats de montagne et semi-continentale. Les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

## 3. Le réseau hydrographique

Les Collines Ouvertes du Lauragais sont entaillées par des cours d'eau creusant des vallées parallèles et alimentées par un chevelu hydrographique dense de petits ruisseaux.

Le caractère imperméable des sols molassiques associé au régime des précipitations crée un réseau de ruisseaux perpendiculaires aux vallées principales qui façonnent les collines de cette unité paysagère.

L'eau creuse très rapidement ces sols sensibles à l'érosion et se devine par les ripisylves ou se révèle depuis les ponts qui franchissent les cours d'eau.

L'eau libre a cédé la place à une eau canalisée et régulée soit pour des motifs de protection des habitats riverains soit par la création de retenues collinaires dans un but d'irrigation, telle la retenue du lac de Flourens, créée en 1966. Le lac a été réalisé en barrant par une digue la vallée où confluent les petits ruisseaux de « Garbose » et de « Petite Coupette ». Le lac est aussi alimenté par les eaux pluviales et l'apport de sources qui lui permet de rester à niveau durant la saison sèche.

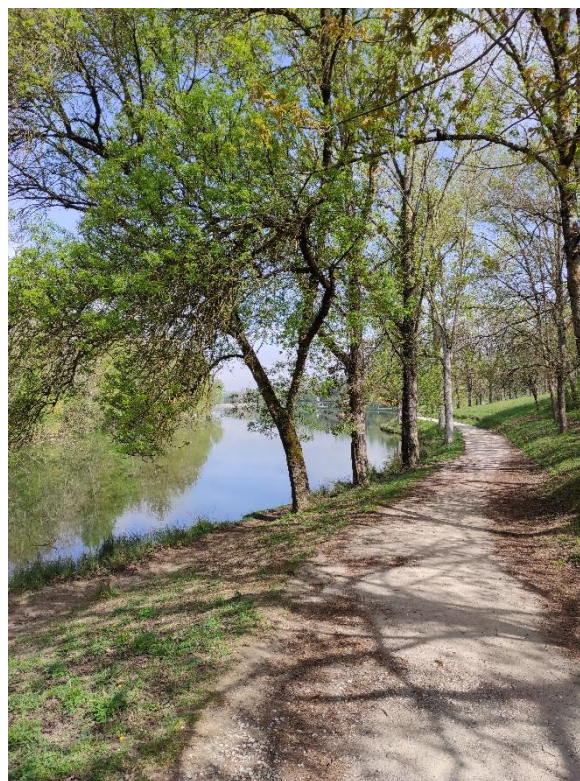


Figure 2. Le lac de Flourens (©C. Gand)

Ainsi Flourens bénéficie de plusieurs petits cours d'eau, la Seillone (limite commune de Mons), le Noncesse, le ruisseau du Grand Port de Mer (limite de la commune de Fonsegrives), le Garbose et Petite Coupette (voir annexe 1).

#### 4. L'occupation des sols

Les Collines Ouvertes du Lauragais ont toujours été une terre d'agriculture. Aujourd'hui encore, l'agriculture est l'économie principale pour ne pas dire exclusive de cette unité paysagère.

La culture du pastel du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle est à l'origine d'une prospérité exceptionnelle. Passé le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la culture du blé a remplacé celle du pastel.

A cette date sont apparues de puissantes coopératives agricoles qui ont imposé la méthode de culture intensive. Les petites parcelles ont été regroupées pour devenir de grandes parcelles plus adaptées à la culture céréalière et à la mécanisation. Ceci a conduit à la disparition de la trame bocagère.

La taille des exploitations est ici supérieure à la moyenne nationale.

Aujourd'hui encore la principale culture est celle du blé dur, du blé tendre puis viennent le tournesol et le colza. Une grande partie de la production céréalière est destinée à l'exportation.

Il n'y a, sur ces terres, pas ou très peu d'activités d'élevage.

#### 5. Le bâti

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la culture du Pastel a fait la richesse de Toulouse. On recense à Flourens une bâtisse pastelière appartenant à Lancefoc.

La commune possédait aussi au XVII<sup>e</sup> quatre moulins à vent grâce aux vents dominants, mais qui ont aujourd'hui disparu.

En 1968 la commune comptait 424 habitants répartis essentiellement dans des fermes. Aujourd'hui, la commune compte 2000 habitants, regroupés dans les lotissements autour du lac. On note également un quartier excentré vers Lasbordes : Mauressac et une zone artisanale (ZA de la Madeleine et du Vignalis).

## **6. La population et la vie économique de la commune**

La commune compte aujourd'hui un peu plus de 2000 habitants.

Alors qu'il y a une cinquantaine d'années, la population était essentiellement rurale, la proximité de Toulouse a changé le profil des habitants. On ne compte plus que quelques agriculteurs sur la commune.

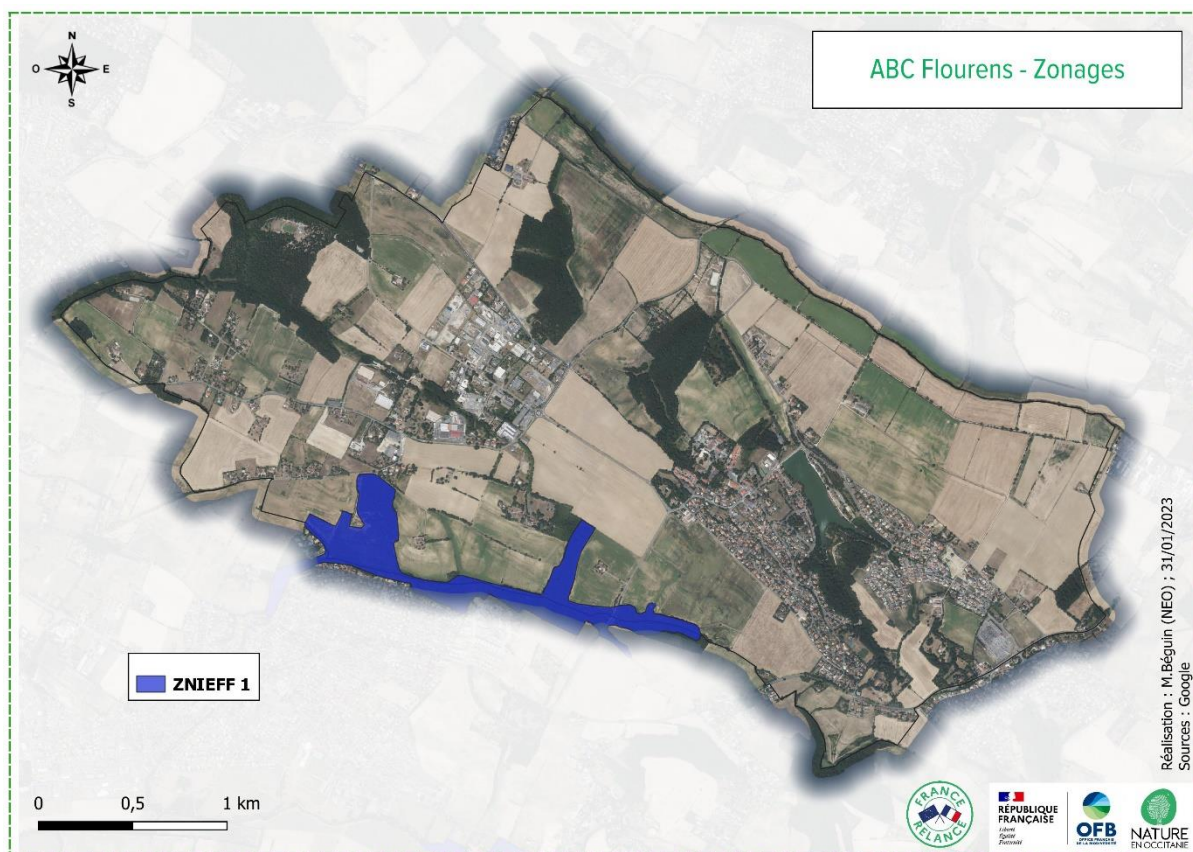
Par ailleurs, sur sa Zone Artisanale, Flourens accueille un réseau d'entreprises, d'artisans, de commerçants et de professions libérales totalisant 1380 emplois sur le territoire communal.

## B. Les zonages et documents de planification

### 1. Les zonages

#### a) Les ZNIEFF

Une ZNIEFF de type 1 (c'est-à-dire un « secteur de grand intérêt biologique ou écologique ») a été identifiée depuis 2010 sur la commune. Il s'agit de la ZNIEFF « Bois et ruisseau du Grand Port de Mer n°730030495<sup>7</sup> », qui se trouve à cheval sur Flourens et Quint-Fonsegrive. Cette zone couvre 40 hectares et se situe au ruisseau du Grand port de mer, à la limite communale du sud de Flourens.



#### b) Les zones humides

Quatre zones humides ont été recensées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne<sup>8</sup> :

- Etang de Flourens (031CD31ZHE0052),
- Zone humide ruisseau du grand port de mer (031CD31ZHE0035), il s'agit d'une Aulnaies-frênaies et saulaies avec communautés amphibiens et ourlets,
- Mare du ruisseau du grand port (031CD31ZHE0034),

<sup>7</sup> <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/730030495.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.haute-garonne.fr/dossier/zones-humides>

- Bois humide de Roquetaillade (031CD31ZHE0033) est un bois d'aulnes, de frênes et de saules très nitrophile.

## 2. Les documents d'urbanisme

### a) Le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un instrument de planification de l'aménagement du territoire ayant vocation à favoriser la maîtrise de la périurbanisation et le renouvellement urbain. Document cadre, il projette l'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans et doit être compatible avec le SRADDET. Il décline de manière plus fine, mieux approprié et plus fonctionnelle possible les trames vertes et bleues ainsi que les sous-trames. Les territoires disposent d'une cartographie des continuités écologiques à l'échelle du SCoT.

Flourens dépend du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, soit 113 communes, qui est en cours de révision. Flourens se situe à l'est de ce territoire (voir figure 3).



Figure 3. Carte de localisation de Flourens dans le territoire du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine

### b) Le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) traduit le projet du territoire, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, comme les règles applicables dans les zones constructibles ou les zones à protéger. Opposable à toutes les autorisations d'urbanisme sur la commune, il se veut opérationnel afin de concilier les différents enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Il sert ainsi de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, etc.

Le PLUi-H est un document stratégique à l'échelle des 37 communes membres de la Métropole. Le PLUi-H de Toulouse Métropole est en cours d'élaboration.

Flourens se situe dans une aire de préservation des espaces agricoles (voir figure 4).

La carte ci-dessous est extraite du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un des documents du PLUi-H.

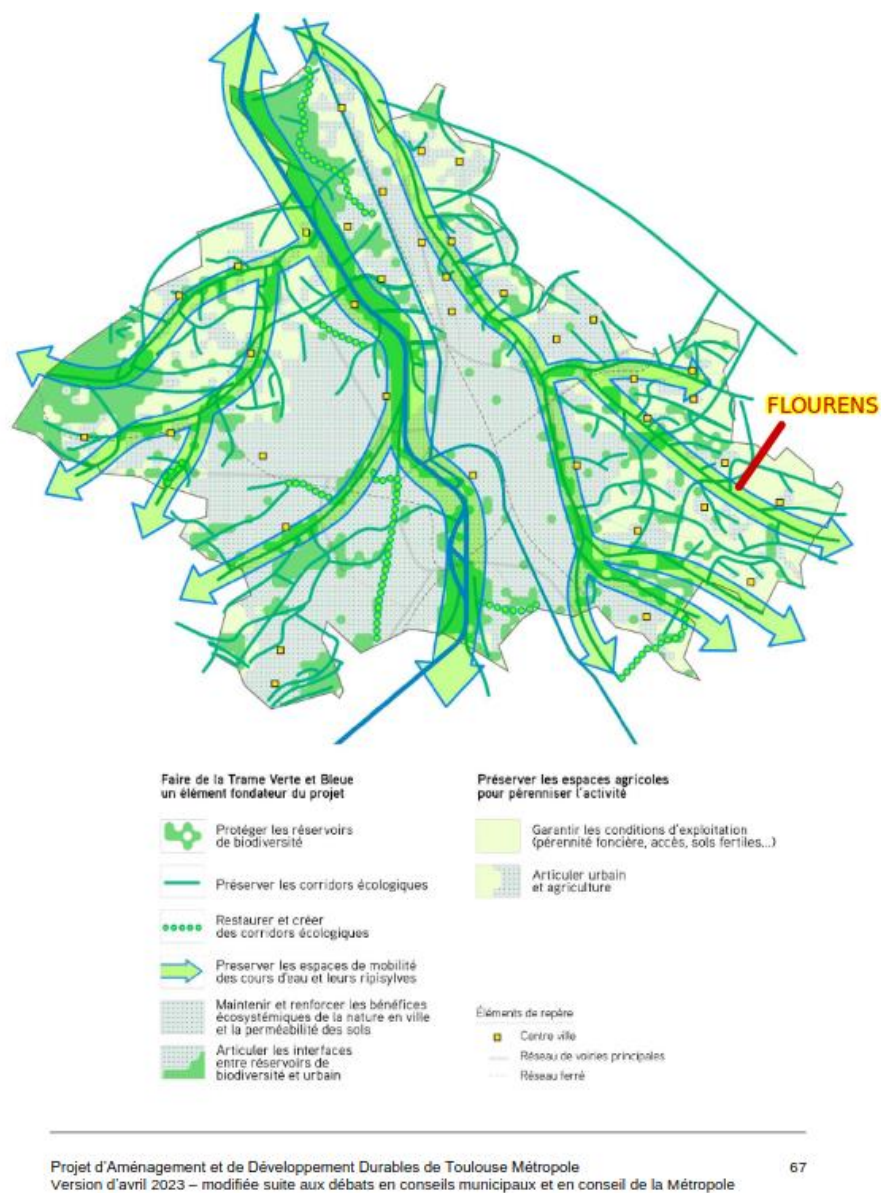


Figure 4. PADD du PLUi-H de Toulouse Métropole et localisation de Flourens sur ce territoire.